

Image not found or type unknown



Taxe d'habitation et audiovisuel

Par **Dji_old**, le **12/11/2007** à **14:51**

Mes parents et moi habitons la même maison
Nos revenus (RFR) sont de environ 22000 euros

Mon père est ancien combattant donc 3,5 parts

Nous sommes > à 17200 donc pas d'exonération mais inférieur à 43000 donc normalement plafonnement important.

Suis je dans le vrai?